

Sujet : [INTERNET] Enquête publique -Projet de forage sur Terres de Bord.

De :

Date : 16/03/2023 10:57

Pour : Préfecture- Forage <pref-projet-forage@eure.gouv.fr>

Copie à :

À l'attention du commissaire-enquêteur ,

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique de réalisation d'un forage sur la commune de Terres de Bord, le Conseil Citoyen de Transition écologique et solidaire Eure-Seine (CCTES27) vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe ses observations et avis

Sincères salutations.

Le Président Jean-Pierre COBERT

—Pièces jointes : _____

Remarques sur le projet de forage Terres de Bord.docx

27,0 Ko

Conseil Citoyen de la Transition écologique et solidaire Eure-Seine (CTES27)

**19, Rue Pierre Mendès-France
27400 Louviers**

Adhérent à France Nature Environnement Normandie

Remarques sur l'enquête publique portant sur un projet de forage sur Terres de Bord .

1/ Généralités

Au fil des années , il devient évident que l'eau potable va devenir un bien de plus en précieux , que ce bien est un bien commun ; faire une demande d' autorisation pour se servir dans la nappe phréatique pour un usage très particulier semble d'une époque révolue ; les modifications climatiques, les nappes qui ne parviennent plus à se reconstituer alors que nous sommes en mars, alors qu'elles devraient être à leur maximum, à l'époque de l'année où la nature va reprendre sa consommation d'eau sont là pour nous le rappeler .

Autoriser un exploitant agricole à prélever de l'eau ouvre la boîte de Pandore : comment refuser ensuite à tel ou tel exploitant voisin de ne pas créer son propre forage .

Cette question de l'utilisation et de l'usage de l'eau , n'est plus à traiter au cas par cas mais doit être vue au niveau d'un territoire (Par exemple, la commune de Terres de Bord, des groupes de communes de l'Agglomération Seine-Eure, ...).

2/ Des points particuliers qui nous questionnent dans le Rapport d'évaluation environnementale (REE):

- 21 – Il serait autorisé d'envoyer 1 à 2 tonnes d'acide chlorhydrique dans la nappe lors du forage (page 14 du REE).
- 22- alors que le dossier des consommations commence par « le lin est une plante naturelle qui n'a besoin que de très peu d'irrigation» (page 19 du REE) , dans les calculs qui suivent cette culture semble demander autant d'eau à l'hectare que betteraves ou pommes de terre .
- 23- pour une surface d'exploitation d'environ 99 ha , les chiffres indiquent que ce sont les pluies sur 200 à 900hectares qui permettraient de reconstituer la quantité d'eau utilisée .
- 24-le chiffre de 99 000m³ /an , est trompeur puisqu'en réalité ce serait 99 000m³ sur 100 jours (en période de milieu d'année où la demande en eau est la plus forte).
- 25- nous n' avons trouvé dans aucun chapitre du REE , la quantité d'eau qui était déjà utilisée , donc déjà prélevée sur la ressource en eau et qui devrait venir en diminution du prélèvement demandé.
- 26- aucune ouverture vers le futur pour modifier les cultures vers une consommation moindre ou vers un changement de cultures .

Nous sommes donc contre ce projet .

Valérie GOMINON et Jean-Pierre COBERT pour le Conseil d'Administration .